Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260320-2026001-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA	**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026**
Date de la convocation 16 MARS 2026	**Délibération n°2026-001**
ELUS EN EXERCICE : 15 **NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13** **NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 15** **VOTES POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	**OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à douze heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme MESNAY Sarah, M. KEMPF Marc, M. MAUGER Yvon, Mme JUGEAU Marie-José, M. HARDOUIN Michel, M. ROUSSELOT Dominique, Mme NAUDIN Anne-France, M. AZOUZE Benjamin, Mme THUILLIER Marie, Mme BAUR Aurélie, Mme BRIERE Maryline, Mme SAMZUN Sandrine, M. DUTEL Pacifique

Absent excusé ayant remis pouvoir :
M. Guy BENAROUCHE a donné pouvoir à M. Michel HARDOUIN
Christophe SAMZUN a donné pouvoir M. Dominique ROUSSELOT

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique ROUSSELOT, Maire sortant. Puis, après l'appel nominal, il a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : AZOUZE Benjamin, BAUR Aurélie, BENAROUCHE Guy, BRIERE Maryline, DUTEL Pacifique, HARDOUIN Michel, JUGEAU Marie-José, KEMPF Marc, MAUGER Yvon, MESNAY Sarah, NAUDIN Anne-France, ROUSSELOT Dominique, SAMZUN Christophe, SAMZUN Sandrine et THUILLIER Marie dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M Pacifique DUTEL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

ELECTION DU MAIRE

1.1. Présidence de l'Assemblée

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260320-2026001-DE

Madame Sarah MESNAY, la plus âgée des membres du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Anne France et Marie José

1.3. Déroulement du seul tour de scrutin

Après appel de candidature, se porte candidat :
Monsieur Dominique ROUSSELOT.

Chaque conseiller municipal est invité à voter à tour de rôle avec le bulletin correspondant au modèle uniforme fourni par la mairie. Sous l'approbation du président, le conseiller municipal a déposée lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code Electoral ont été annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Résultats du seul tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral)	:	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du Code Electoral)	:	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	:	15
f. Majorité absolue	:	8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROUSSELOT Dominique	**15**	**Quinze**

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Dominique ROUSSELOT a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé. Monsieur Dominique ROUSSELOT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré à Locmaria, le 20 mars 2026.

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE MORBIHAN

Le Maire

Dominique ROUSSELOT